



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUILLET 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 19 JUILLET 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

tenue à la salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert,
ce 19^e jour du mois de juillet 2010, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe par intérim Claire Savard
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Une personne assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Signature d'une entente avec la SÉPAQ : Voie de contournement
4. Mainlevée : Développement G. Côté inc.
5. Octroi d'un contrat : Réfection de la route de Fossambault Nord
6. Surveillance des travaux : Réfection de la route de Fossambault Nord
7. Engagement suivi de la contamination : Réfection de la route de Fossambault Nord
8. Autorisation : Utilisation gratuite de salles au Centre socioculturel Anne-Hébert
9. Demande de commandite : Tour cycliste Joël Belhumeur
10. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
11. Suivi des dossiers par les élus
12. Autres sujets
13. Période de questions
14. Ajournement au 26 juillet 2010

Le 26 juillet 2010 – 19 h 30

15. Lecture et adoption d'un règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires
16. Adoption d'une politique sur les limites de variations budgétaires
17. Autres sujets
18. Période de questions
19. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de juillet est reprise.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUILLET 2010

360-2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 5 et 6.

ADOPTÉE

**361-2010 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA SÉPAQ
VOIE DE CONTOURNEMENT**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et le ministère des Transports du Québec ont conclu une entente pour la réfection de la partie nord de la route de Fossambault ;

ATTENDU que la réalisation de ces travaux entraîne l'aménagement d'une voie de contournement compte tenu de la nature des travaux et des conditions de sol ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer un protocole d'entente entre la Ville et la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) concernant l'utilisation et l'amélioration d'un chemin existant sous juridiction de la SÉPAQ pour servir de voie de contournement aux fins des travaux de réfection de la partie nord de la route de Fossambault.

ADOPTÉE

**362-2010 MAINLEVÉE
DÉVELOPPEMENT G. CÔTÉ INC.**

ATTENDU la résolution 306-2010 adoptée le 14 juin 2010 par ce conseil, laquelle convenait d'une garantie hypothécaire par Développement G. Côté inc. en faveur de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

ATTENDU que Développement G. Côté inc. a versé à la Ville une somme de 60 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer un acte de mainlevée en faveur de Développement G. Côté inc. pour un terrain connu et désigné par la subdivision 30 du lot originaire 230 du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Catherine, tel que préparé par Me Josée-Dominique Renaud, notaire.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUILLET 2010

**363-2010 ENGAGEMENT SUIVI DE LA CONTAMINATION
RÉFECTION DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit procéder à des travaux de réfection d'une section de la route de Fossambault Nord ;

ATTENDU que la firme DESSAU a réalisé une étude environnementale de site phase 2 à l'endroit où les travaux de réfection sont prévus ;

ATTENDU que seuls quelques paramètres faisant partie des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et des BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes) ont été mesurés en concentration se situant dans la plage A-B des critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à l'endroit du forage F-12 ;

ATTENDU que les résultats obtenus pour les sols respectent le niveau C établi par le MDDEP pour des terrains à vocation commerciale ou industrielle et applicable pour l'assise d'une chaussée ;

ATTENDU que ces sols peuvent donc être laissés en place. Si les sols à cet endroit nécessitent d'être excavés, ces derniers peuvent être réutilisés dans le cadre du présent projet, en autant qu'ils soient réutilisés sur le même lot. Si les sols sont excavés et qu'ils doivent être disposés hors du site, ces derniers devront être disposés dans un centre de traitement autorisé en fonction du niveau de concentration en HAP et en BTEX se situant dans la plage A-B des critères du MDDEP ;

ATTENDU la demande transmise par monsieur Hiep Trinh Viet, ingénieur au MDDEP, en date du 19 juillet 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que le Conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à déposer un rapport de suivi avec l'attestation de conformité des travaux. Ce rapport contiendra, sans toutefois s'y restreindre, les informations suivantes :

- une description des travaux de vérification, de caractérisation et de réhabilitation effectués, incluant un plan de localisation des zones investiguées et restaurées ;
- le volume de sols contaminés excavés, les lieux de disposition et une copie des manifestes de transport, s'il y a lieu ;
- le volume d'eaux contaminées récupérées, le mode de disposition et une copie des manifestes de transport, s'il y a lieu ;
- les résultats des analyses chimiques des sols (piles, parois, fond) et des eaux ;
- l'identification des zones où une contamination résiduelle a été laissée en place et la description des mesures prises pour empêcher la migration de contaminants vers les zones restaurées ;
- les recommandations et conclusions.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUILLET 2010

**364-2010 AUTORISATION POUR L'UTILISATION GRATUITE
DE SALLES AU CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-HÉBERT**

ATTENDU la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 13 juillet 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU que ce Conseil permette l'utilisation gratuite du Centre socio-culturel Anne-Hébert, dimanche le 21 août 2010, pour le retour du Tour cycliste Joël Belhumeur, événement parrainé par les pompiers du Service de protection contre les incendies. Cette gratuité représente une valeur de 400 \$.

ADOPTÉE

**365-2010 DEMANDE DE COMMANDITE
TOUR CYCLISTE JOËL BELHUMEUR 2010**

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Pierre Beaumont, et la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 13 juillet 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce Conseil octroie une aide financière de 250 \$ pour le Tour cycliste Joël Belhumeur 2010.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Pierre Beaumont, à effectuer le paiement à l'ordre de la Dystrophie musculaire Canada, Section Québec.

La dépense, au montant de 250 \$, est imputée au poste budgétaire 02-110-00-999.

ADOPTÉE

**366-2010 APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 16 juillet 2010, laquelle totalise la somme de 41 706,56 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Selon monsieur le conseiller Claude Phaneuf, une visite en Allemagne a été très fructueuse pour un représentant de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. La technologie allemande pourrait satisfaire les obligations de récupérer les putrescibles sans nécessiter l'implantation de cueillette et de bac additionnels. Une étude des coûts sera effectuée, mais on présume déjà qu'ils seront moins importants qu'une cueillette distincte avec le traitement exigé.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUILLET 2010

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf mentionne que l'administration municipale de Ville de Lac-Sergent a honoré deux citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, samedi le 10 juillet dernier, pour leur implication à titre bénévole : monsieur André Larocque pour son implication au Club Nautique et lui-même pour ses initiatives en matière de protection de l'environnement du Lac Sergent.

Il est 18 h 56.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

367-2010

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 26 juillet 2010 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 19 h 15.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses
autorisées par résolution lors de la séance du 19 juillet 2010.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier